

Conseil d'Administration Procès-verbal Séance du 9 juillet 2024

Le conseil d'administration du Crous de Corse s'est réuni le 9 juillet 2024 sous la présidence de Madame Virginie FRANTZ, Secrétaire Générale de la Région Académique de Corse, assurant l'intérim des fonctions de Recteur.

La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2024**
- 2. Budget Rectificatif 1/2024**
- 3. Composition des différentes commissions et addenda au point 3**
- 4. Conventions diverses**
- 5. Admissions en non-valeur**
- 6. Bilan financier 2023 - CVEC**
- 7. Questions diverses**

Mme la Rectrice par intérim ouvre la séance à 14H30. Elle constate que le quorum est atteint avec 16 administrateurs présents. 3 pouvoirs sont comptabilisés. Il s'agit de :

- 2 pouvoirs pour la Vice-Présidente Etudiante
- 1 pouvoir pour la Rectrice par intérim

Le nombre de voix pour les différentes questions est arrêté à 19. Le quorum étant réputé atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

La Rectrice par intérim remercie les administrateurs présents. La séance est ouverte.

Le Directeur Général communique des informations suivantes :

- La séance est enregistrée
- Le point 3 sera accompagné d'un addenda pour la mise en place d'une commission supplémentaire
- Le point 4 comporte une 7^{ème} convention établie avec le Lycée Fesch concernant la restauration agréée
- Le point 7 comporte 3 questions dont deux sont soumises au vote.

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2024

Le procès-verbal a été transmis comme l'ensemble des documents de séance par voie dématérialisée. Chaque administrateur en a bien été destinataire.

La Rectrice par intérim remercie le Crous pour la qualité des documents transmis.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet le procès-verbal au vote.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Le Procès-verbal du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité

2- Budget Rectificatif 1/2024

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice Adjointe pour la présentation du Budget Rectificatif.

Ce budget rectificatif a pour objectif :

- de reprogrammer les crédits d'investissement pour les opérations des travaux en cours,
- de programmer les nouvelles notifications.

Il est présenté sous forme de 4 tableaux qui sont chacun soumis à un vote distinct.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

A noter : le plafond d'emplois théoriques qui s'élève à 54.41 ETPT sous plafond.

Il n'y a pas de modifications par rapport au Budget initial.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

A noter : le Conseil d'administration se prononce sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Solde déficitaire : + 4 898 712€.

Dépenses

Augmentation des dépenses de 1 819 331€ en AE et de 1 525 744€ en CP

Après le BR1/2024 les AE s'élèvent à 11 655 410€ et les CP à 15 819 049€

Enveloppe masse salariale pas de modification

Enveloppe fonctionnement : AE + 2 756 242€ CP + 3 048 259€

Enveloppe investissements : AE + 6 011 825€ CP + 9 883 447€

Recettes

Augmentation des recettes de +1 053 915€ (10 920 337€)

Recettes globalisées + 13 883€

Complément de la subvention de la Charge de Services Publics par le Cnous (crédits Etat) à hauteur de + 13 492€ pour la compensation des repas 1€ (notifications BR1 du Cnous)

Recettes propres :

*Annulation de – 18 491€ (recettes d'affranchissement suite à la suppression de cette charge pour tous les étudiants dans le Crous).

*+ 6 123€ remboursement MAIF

*+ 12 759€ versements Cnous missions formations du personnel.

Recettes fléchées + 1 040 032€.

Financements fléchés de l'Etat : 240 000€ dans le cadre programme AAP Transition Environnemental 2024 Programme 348 (opération relamping et panneaux photovoltaïques).

Autres financements publics fléchés : 800 000€ opération Résidence Pascal Paoli 2 (contractualisation complémentaire).

A noter : le solde déficitaire correspond à la différence entre les encaissements perçus et non utilisés sur les années antérieures (accessibilité, avances Résidence SDA Cnous et CDC, crédits CVEC, PDR) et les décaissements 2024 (les attributions et contributions).

Tableau 4 : Equilibre financier

A noter : solde budgétaire déficitaire de 4 898 712€ et prélèvement de la trésorerie à hauteur de 4 623 431€.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

A noter : résultat en perte de 155 761€ avec une variation à + 3 103€

Après le BR1, insuffisance d'autofinancement à hauteur de 109 504€ (reprises sur provision 100 000€ toiture Résidence Garelli).

Prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 1 850 700€.

Niveau final du fonds de roulement 2 617 252€

Niveau final de la Trésorerie 3 496 138€

Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous du Corse comme soutenable à l'issue du Budget Rectificatif 1 pour l'année 2024.

Madame Tomasi intervient pour souligner les efforts d'investissements entrepris sur le parc locatif.

Il faut désormais clôturer les opérations en cours et respecter les échéances concernant la construction de la Résidence SDA.

La stabilité financière de l'établissement est liée à la bonne maîtrise de la trésorerie.

La Directrice Adjointe informe les administrateurs de la demande d'appels de fonds qui se fera rapidement.

En l'absence d'autres observations, la Rectrice par intérim soumet le Budget rectificatif 1/2024 au vote par enveloppe.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Le Budget Rectificatif 1/2024 est adopté à l'unanimité

3- Composition des différentes commissions

Le Directeur Général informe les administrateurs de l'obligation de faire approuver la composition des différentes commissions qui se réunissent au Crous de Corse et qui sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Il fait une lecture détaillée de toutes les commissions.

Concernant la commission des marchés, Monsieur Alfonsi interroge quant à l'absence des élus étudiants, hormis la Vice-Présidente Etudiante. Il rappelle la composition antérieure.

Il lui est répondu que la présence d'autres élus étudiants n'est plus indispensable mais que les vérifications seront apportées.

Concernant la mise en place de la nouvelle commission des menus en restauration, le Directeur de la DRAAF intervient pour louer le Crous d'une telle initiative soulignant ainsi l'objectif positif en matière d'écoresponsabilité.

Monsieur Alfonsi intervient s'interrogeant sur l'impact financier occasionné par la tenue de cette commission et la présence de tous les partenaires conviés.

Il lui est répondu que ces réunions seront pour la plupart organisées en visioconférence.

En l'absence d'autres observations, la Rectrice par intérim soumet la composition des différentes commissions au vote.

Commission CVEC

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Commission d'action sociale des personnels

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Commission des marchés

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Commission des aides spécifiques

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Commission CultureAction

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Commission des menus (restauration)

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La composition des différentes commissions est adoptée à l'unanimité

3 – Addenda au point 3

Le Directeur Général informe les administrateurs de la mise en place d'une commission supplémentaire dénommée : Commission Vie Etudiante et de Site Universitaire (CVESU).

Cette commission vise à travailler collégalement et à renforcer la participation des étudiants à la gestion et à l'amélioration de leur environnement universitaire pour le rendre encore plus dynamique et favorable à leur épanouissement.

Cette commission sera animée par le/la Vice-Président(e) Etudiant(e) du Crous.

En l'absence d'autres observations, la Rectrice par intérim soumet la composition de cette commission au vote.

Commission CVESU

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La commission CVESU est adoptée à l'unanimité

4- Conventions diverses

Le Directeur Général informe les administrateurs que les deux premières conventions sont des actualisations.

Elles concernent la mise à disposition de locaux dédiés à l'Université de Corse et à la Radio du Campus. Elles nécessitent chacune un vote.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet lesdites conventions au vote.

1/ Convention Crous de Corse – Université de Corse

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

2/ Convention Crous de Corse/Association Nebbia

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

Le Directeur Général informe les administrateurs que les 5 conventions suivantes concernent l'accueil des étudiants inscrits dans le supérieur et fréquentant certains lycées de l'Académie.

La mise en place de ces conventions vise à leur faire bénéficier des mêmes prestations que celles délivrées dans les structures de restauration du Crous.

Un suivi mensuel est exercé par l'établissement d'enseignement désigné.

La convention est valable un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 5 années maximum.

Madame Gentili intervient pour recueillir des informations quant à l'absence du Lycée de Sartène dans ce processus de restauration agréée.

Il lui est répondu que les étudiants de cet établissement bénéficient déjà d'un tarif de passage à taux réduit.

Chaque convention nécessite un vote.

En l'absence d'autres observations la Rectrice par intérim soumet les différentes conventions au vote.

3/ Convention Crous de Corse – Lycée Polyvalent de Balagne – Ile Rousse

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

4/ Convention Crous de Corse – Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

5/ Convention Crous de Corse – Lycée Polyvalent Jean Paul de Rocca Serra – Porto Vecchio

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

6/ Convention Crous de Corse – Lycée Professionnel Jules Antonini - Ajaccio

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

7/ Convention Crous de Corse – Lycée Fesch - Ajaccio

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

5- Admissions en non-valeur

Le Directeur Général cède la parole à la Fondée de pouvoir de l'Agence Comptable.

Elle explique que les admissions en non-valeur désignent les sommes non recouvrées par l'établissement concernant des redevances non soldées par des étudiants et des frais d'huissiers.

Pour l'exercice 2024, le montant des admissions en non-valeur s'élève à **15 195,62€**.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet le tableau des admissions en non-valeur au vote.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau des ANV est adopté à l'unanimité

6- Bilan financier 2023 - CVEC

Le Directeur Général cède la parole au Directeur de la Division Vie de l'Etudiant.

Il explique que ce bilan a déjà été voté en séance du 14 mars 2024.

Les crédits ouverts pour la CVEC ont été consommés à 90%.

Les crédits actuels s'élèvent à **15 697.18€**. Il s'agira de conserver une réserve pour les opérations suivies et celles devant être mener à terme.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet le tableau du bilan CVEC 2023 au vote.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau de la CVEC est adopté à l'unanimité

7- Questions diverses

Le Directeur Général précise qu'aucune motion n'a été proposée pour cette séance. Il informe que 3 questions sont proposées aux administrateurs, deux nécessitent un vote, la troisième est présentée à titre informatif.

1/ Modification de l'appellation de certains produits de restauration et création d'un nouveau tarif (boissons)

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice de la restauration.

Elle explique la modification de certains produits de restauration. Elle fait part de la création d'un nouveau tarif qui concerne la mise en place de jus de fruits locaux.

Certains articles visés dans le tableau présenté sont supprimés, d'autres sont modifiés.

Certains produits d'hygiène sont supprimés des distributeurs automatiques puisque désormais ils sont distribués par le service social.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet la question 1 au vote.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Modification de certaines appellations et nouveau tarif adoptés à l'unanimité

2/ Frais de déplacement pour concours

Le Directeur Général explique que cette mesure concerne la prise en charge totale par l'établissement des frais de déplacement occasionnés lorsque les agents du Crous doivent passer des concours hors de Corte. Cette mesure est valable une fois par agent et dans l'année civile.

En l'absence d'observations, la Rectrice par intérim soumet la question 2 au vote.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La mesure concernant les frais de déplacement est adoptée à l'unanimité

3/ Marchés en cours et suivi de subventions

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice Adjointe. Elle présente aux administrateurs les tableaux concernant :

- Le suivi des subventions,
- Le suivi des marchés.

Cette question est présentée à titre informatif et ne requiert pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la Rectrice par intérim remercie l'ensemble des équipes du Crous pour le travail accompli et la qualité des documents.

Elle remercie les administrateurs pour leur présence et la qualité des échanges.

En cette période estivale, elle souhaite à tous de bonnes vacances.

La séance est levée à 16H15.

RELEVÉ DE DECISIONS

Décisions	Pour	Contre	Abstentions	Observations
1 – Approbation du PV du CA du 14 mars 2024	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
2 – Budget Rectificatif 1/2024	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
3 - Composition des différentes commissions	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
3 - Addenda point 3 - CVESU	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
4 - Conventions diverses	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
5 - Admissions en non-valeur	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
6 - bilan financier 2023 - CVEC	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
7 – Questions diverses				
- Nouvelles appellations et nouveau tarif	19	0	0	Pas d'observations – unanimité
- Frais de déplacement	19	0	0	Pas d'observations - unanimité
- Marchés en cours et suivi des subventions				Pas de vote requis

Fait à Corte, le 15 juillet 2024

Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Pour la Secrétaire Générale de la région académique
de Corse assurant l'intérim des fonctions de Recteur
Virginie FRANTZ